

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON**Séance du 11 octobre 2021**

Date de la séance : 7 octobre 2021

Conseillers en exercice : 19

Procurations : 2 Votants : 19

Le vingt et un, le 11 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment constitué, est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc

Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey
 , Jean-Marc DOURAU, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian
 Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDE CERF-BADET, Bérénice DABAN.
 RA, Corinne PANATIER

Frédéric TABON, Michel AURIGNAC

Présents : Frédéric TABONE à Olivier CHARRET, Michel AURIGNAC à Patrick MOURA

Président de séance : Marie-Françoise CAPELANI

**DÉLIBÉRATION N° 2021-59 : Indemnités de fonction du Maire,
 des Adjointes et des Conseillers Municipaux – Modificatif n° 2**

Le Maire rappelle la délibération n° 2020-50 en date du 22 septembre 2020 fixant les
 indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux.

En conséquence, suite à la démission de Madame Marie-Joëlle DEBATY en date du 26 mai 2021,
 elle a été remplacée par le suivant de liste à savoir M. Frédéric TABONE.

Le montant de l'indemnité de fonction jusqu'alors versée à Madame DEBATY sera versée à
 M. TABONE selon le taux suivant : 1,931 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire
 représentant un montant annuel de 901,15 €)

Les autres points de la précédente délibération demeurent inchangés.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

d'attribuer l'indemnité de fonction à M. Frédéric TABONE au taux de 1,931 % de
 l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FP

- que cette indemnité évoluera automatiquement selon les variations de la valeur
 de l'indice 100 majoré applicable aux fonctionnaires ;
- qu'elle sera versée à compter de la date d'entrée en fonction ;
- que la dépense sera imputée à l'article 6531 du budget communal.

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	



Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire